



MAIRIE DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Présents..... 15
- Votants..... 14
- Procurations..... 0

Date de la convocation : 21 03 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 25 mars à 9 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3
DELIBERATION N° 11
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable,
Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire
Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,
Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

EAU	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	230 068.87 €	248 924.99 €	78 841.79 €	63 218.25 €	308 910.66 €	312 143.24 €
Résultat comptable 2022		18 856.12 €		-15 623.54 €		3 232.58 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)			-4 207.86		-4 207.86 €	0.00 €
Résultat de clôture à affecter		18 856.12 €		-19 831.40 €		-975.28 €
RAR 2022			63 253.00 €	28 000.00 €	63 253.00 €	28 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- **ADOPTE** le compte administratif tel qu'il a été présenté.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé**

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **05 AVR. 2023**
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruecl.fr le **05 AVR. 2023**